DISTRIC AUTONOME DES LACS

REGION DE L'IFFOU

COMMUNE DE OUELLE

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

TERMES DE REFERENCE DES ETATS GENERAUX DE LA COMMUNE DE OUELLE

CONTACTS : +225 27 33 76 31 00 / +225 07 08 47 03 34 Site : www.mairieouelle.ci

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

I.1. Contexte

Les politiques d'aménagement centralisées du gouvernement ivoirien ont fait place à une nouvelle politique de délégation et de transfert de compétence aux collectivités territoriales depuis la fin des années 1980. Le territoire ivoirien est devenu ainsi, le champ d'opérationnalisation des objectifs globaux de l'État et des aspirations de la population locale à participer à leur propre développement. Cette politique d'aménagement du territoire dont l'outil opérationnel est la décentralisation repose sur des objectifs et des enjeux clairement définis. De ces objectifs, découlent les missions qui incombent aux collectivités territoriales à savoir, le transfert des compétences de l'État aux collectivités selon le principe de subsidiarité, une volonté réelle de donner le pouvoir aux populations locales, la mise en œuvre d'une réforme administrative devant favoriser une gestion participative des affaires locales, faire des collectivités territoriales de véritables pôles de développement, la réduction des disparités locales et régionales et enfin, l'apprentissage de la démocratie, la transparence et la bonne gouvernance.

Dans les faits, la décentralisation est plus complexe. Elle a pour objectif de donner aux collectivités locales, régions, communes, et communautés rurales, les capacités pour leurs développements économique et social, notamment en renforçant leur autonomie vis-à-vis du pouvoir central et de favoriser, par la même occasion, un système dans lequel les responsabilités sont partagées aussi bien par le pouvoir central que par les populations locales censées être les bénéficiaires.

Dans la mise en œuvre de cette politique de développement locale, la ville de Ouellé va être érigée en commune par la Loi numéro 85-1085 du 17 octobre 1985 portant création de quatre-vingt-dix-huit (98) communes. Depuis cette date, la Commune de Ouellé a vu défiler à sa tête quatre (04) équipes dirigeantes.

I.2. Justification

Après plus de 35 ans d'existence, la commune de Ouellé a connu des fortunes diverses.

En effet, des investissements ont été faits dans plusieurs domaines par les Autorités communales notamment, dans l'éducation, la santé, les réseaux divers et la voirie, l'électrification, l'adduction d'eau, les sports et loisirs, l'urbanisme, la promotion humaine, et le domaine socio-économique. Ces investissements ont permis d'améliorer sensiblement les conditions et le cadre de vie des populations.

Cependant, il est important de reconnaître que certaines difficultés de natures diverses persistent et elles sont de plus en plus nombreuses et dans des domaines aussi diversifiés que variés. En effet, environ quarante (40) ans après, certains défis restent sans réponse notamment, ceux de la pénurie d'eau, du délestage électrique permanent, du chômage des femmes et des jeunes, de l'assainissement, la question de l'orpaillage, etc. et les acteurs locaux sont à la recherche d'une stratégie adéquate pour satisfaire ces besoins des populations de la commune.

Devant ce tableau, il devient impérieux de s'arrêter un instant, de faire le bilan des acquis, relever les enjeux afin d'envisager, ensemble, un horizon meilleur. En effet, les gestions passées se faisaient à travers un pilotage à vue, sans un document de planification stratégique. C'est pourquoi, la nouvelle équipe communale, tirant les leçons du passé, compte faire les états généraux de la Commune de Ouellé. Ces états généraux se presentent comme un cadre de réflexion stratégique en vue d'identifier les défis et enjeux actuels et futures et de faire des propositions aux Autorités communales pour l'élaboration du Plan Stratégique de Developement Local (PSDL) de la Commune de Ouellé.

II. OBJECTIFS

II .1. Objectif général

Créer un cadre de réflexion stratégique pour proposer des orientations et des modalités de mise en œuvre d'une gestion holistique du développement de Ouellé à court, moyen et long terme en se basant sur les acquis et des défis actuels et à venir.

II.2. Objectifs spécifiques

- Faire l'état des lieux de la gestion communale depuis 1985.
- Identifier les problèmes qui entravent le développement optimal de la Commune de Ouellé.
- Identifier des opportunités de développement local à saisir.
- Dégager des perspectives stratégiques et opérationnelles en vue de contribuer à l'élaboration du plan Stratégique de développement de la Commune de Ouellé pour les vingt-cinq (25) ans à venir.

III. Résultats attendus

- Le bilan de la gestion communale depuis 1985 est dressé,
- Les problèmes qui entravent le développement optimal de la Commune de Ouellé sont identifiés,
- Les opportunités de développement local à saisir sont identifiées.
- Des perspectives stratégiques et opérationnelles sont dégagées en vue de contribuer à l'élaboration du plan Stratégique de développement de la Commune de Ouellé pour les vingt-cinq (25) ans à venir.

IV. METHODOLOGIE ET DEROULEMENT

Les états Généraux de la Commune de Ouellé alterneront les travaux en plénière et en atelier.

III.1. Présentation introductive en plénière

Les états Généraux de la Commune de Ouellé s'appuieront sur un discours d'orientation générale qui decline la « Vision » du Maire et de l'équipe communale pour les vingt-cinq années à venir et les piliers devant leur permettre de matérialiser cette « Vision ». celle-ci s'appuiyera sur le rapport de l'état des lieux de la gestion communale des trente-huit (38) ans dernières années de gestion, réalisé dans le cadre de la préparation des états généraux.

L'objectif de cette étape est de mettre tous les participants à niveau quant à la gestion des trente-huit (38) dernières années de la Commune.

Cette présentation sera mise en perspective par des témoignages de sachants et de mutuelles de développement, illustrée par des exemples d'autres communes qui ont le même âge que celui de Ouellé.

III.2. Groupes de travail pour approfondir les analyses et les propositions

Sur la base du bilan et des analyses transversales, les participants seront répartis en douze (12) groupes de travail.

Chaque groupe travaillera sur une thématique pendant le premier jour de l'atelier. Le deuxième jour sera consacré à la présentation des travaux en entière, suivie d'échanges. Si les parties prenantes s'accordent sur le rapport du groupe de travail, celui-ci sera considéré comme adopté et fera partie des résolutions des états généraux.

Les groupes de travail sont les suivants :

1. Groupe de travail : Environnement, cadre de vie et orpaillage légal et clandestin.
2. Groupe de travail : Emploi et autonomisation des femmes et des jeunes.
3. Groupe de travail : Eaux et électricité.
4. Groupe de travail : Infrastructures économiques et sociales.
5. Groupe de travail : Education-Formation- Développement personnel.
6. Groupe de travail : Financement des grands travaux de développement.
7. Goupe de travail : Stratégie d'accroissement des recettes propres de la Commune de Ouellé.
8. Groupe de travail : Communication, Réconciliation et Recensement des cadres, mutuelles et des Associations.
9. Groupe de travail : Santé, Sécurité humaine et animale.
10. Groupe de travail : Agriculture et développement rural.
11. Groupe de travail : Sport, Culture, Loisirs et bien-être social.
12. Groupe de travail : Transport-Logistique.

Chaque Groupe de travail sera dirigé par un Président, assisté d'un Secrétaire et d'un Rapporteur qui seront désignés par les membres du Groupe de Travail. Les TDR de chaque groupe de travail seront élaborés et mis à la disposition du Groupe de travail.

V. PARTICIPANTS

Environ cent cinquante (150) personnes participeront aux états Généraux de la Commune de Ouellé. Il s'agit :

- du corps préfectoral (02) ;
- des Elus en fonction (02) ;
- des Conseillers Municipaux (31) ;
- des Conseillers régionaux originaires de Ouellé (04) ;
- des partis politiques (03) ;
- des Présidents de Mutuelles de développement, de Mutuelles en charge du social des différents villages de Ouellé (15) ;
- des Anciens Présidents du Conseil Général, Députés, Maires et Adjoints aux Maires (06) ;
- des Cadres (20) ;
- des chefs de services publics et parapublics (10) ;
- des chefs d'entreprises privées (05) ;
- da chefferie traditionnelle (15) ;
- des responsables religieux (05) ;
- des présidentes d'organisations de femmes (05) ;
- des présidentes d'organisations de jeunes (05) ;
- des Présidents et Présidentes de coopératives et organisations professionnelles (05) ;
- des responsables de syndicats et d'organisations de la société civiles (02) ;
- des représentants de la diaspora de Ouellé (02) ;
- des consultants (02).

VI. DATES ET LIEU

Les états Généraux de la Commune de Ouellé se tiendront du **08 au 09 mars 2024** au Centre Culturel Henri Konan BEDIE de Ouellé.

VII. SUIVI APRES ETATS GENERAUX

Les conclusions et les recommandations des états Généraux de la Commune de Ouellé ainsi que les choix et engagements qui seront pris feront l'objet d'une mise en œuvre dans le temps et l'espace. La Mairie se

donnera ainsi les moyens d'assurer une appropriation et une socialisation des résultats à travers la publication et la diffusion des actes, notamment. Elle s'engagera par la suite à élaborer le Plan Stratégique de Développement Local (PSDL) en s'appuyant sur les conclusions de ces travaux.

La Mairie se donnera également les moyens de mettre en place un task-force composé de ressources humaines internes et externes pour aider à l'opérationnalisation des orientations et engagements qui seront pris à l'issue de ces états généraux.

VIII. PROGRAMME DE DEROULEMENT DES ETATS GENERAUX

Le programme indicatif de déroulement des travaux des états Généraux est joint en annexe.

IX. BUDGET DES ETATS GENERAUX

Le budget des états généraux de la Mairie de Ouellé sera élaboré et financé en dehors du budget 2024 de la Mairie. N'étant pas inscrite dans le budget 2024, la Mairie sollicite des bonnes volontés pour le financement dudit budget.